

|   |  |
|---|--|
| <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<br/>DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE<br/>ARRONDISSEMENT DE<br/>GRENOBLE</p>   | <p><b>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</b></p>   |
| <p><b>Nombre :</b><br/>De conseillers en exercice : 32<br/>De présents : 20<br/>De votants : 29</p> <p>Rapporteur : Hubert ARNAUD</p> | <p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2018</b></p> <p>L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la mairie annexe d'Autrans,</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert Arnaud, maire<br/>Carole ANSEL a été élue secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Nathalie BUDINSKY (Pouvoir à Sylvie ROCHAS), Pierre BUISSON (Pouvoir à Isabelle COLLAVET), Marie DARIER, Nafissa DJELLALI (Pouvoir à Gabriel TATIN), Martine FAURE (Pouvoir à Florence JASSERAND), Céline GAILLARD (Pouvoir à Thierry GAMOT), Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Hubert ARNAUD), Eric LAZZARONI (Pouvoir à Maryse NIVON), Hugues MAILLARD (Pouvoir à Carole ANSEL), Jean-Claude PRAIRE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Laure RAVIX, Bernard ROUSSET.</p> |

## A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

→ A l'unanimité

## B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

**- Décision n°2018-03 :** fixe les frais d'inscription pour l'affouage à partir de 2018

**- Décision n°2018-04 :** de confier au groupement d'entreprises SARL Cabinet COSTE (mandataire solidaire du groupement) sise chemin des Huguenots, 2 place Regnault, 26 000 Valence – HARGASSNER, sise ZAC Grenoble Air Parc, 38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs, et l'entreprise TORES sise ZAE des Geymonds, rue des Machurons, 38 250 Villard de Lans, le marché de conception et rénovation de la chaufferie bois d'Autrans et de trois sous-stations dans les conditions suivantes :

- montant HT : 211 635.46€
- Durée du marché : 5 mois à compter de la notification du marché.

**- Décision n°2018-05 :** de confier à la SARL Entreprise Buisson, sise Les Imbauds, 38 112 Autrans-Méaudre en Vercors, le marché de réfection de la toiture du bâtiment d'accueil polyvalent de la commune déléguée de Méaudre dans les conditions suivantes :

- montant HT : 150 863.45€
- Durée du marché : 5 mois à compter de la notification du marché.

**- Décision n°2018-06 :** modifie les tarifs de location des différentes salles communales

**- Décision n°2018-07 :** de confier à la SAS CETA, sise 125 impasse du Mornet, 38 880 Autrans-Méaudre en Vercors, le marché des illuminations de fin d'année dans les conditions suivantes :

- montant HT : 16 544€
- Durée du marché : 2 ans (2018-2019, 2019-2020).

**- Décision n°2018-08 :** de confier à la SAS CETA, sise 125 impasse du Mornet, 38 880 Autrans-Méaudre en Vercors, le marché d'entretien de l'éclairage public dans les conditions suivantes :

- montant HT : 19 840€
- Durée du marché : 4 ans.

**- Décision n°2018-09 :** de confier à la société Alp'Etudes, représentée par M. JF Bachelery, Cetnr'Alp, 137 rue Mayoussard, 38430 MOIRANS, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement et réseaux divers sur la commune déléguée d'Autrans dans les conditions suivantes :

- montant HT : 17 508€
- Durée du marché : 3 mois.

**- Décision n°2018-10 :** fixe les tarifs 2018 d'accès à la structure artificielle de spéléologie « La Spéléo Tour José Mulot »

**- Décision n°2018-11 :** fixe les tarifs 2018 des activités estivales d'Autrans-Méaudre en Vercors

*Alain CLARET demande quel est le contenu du marché des illuminations de Noël : Isabelle COLLAVET répond que jusqu'à l'année dernière, Autrans avait un marché de renouvellement et Méaudre achetait au coup par coup les décorations. Un travail a donc été fait dès cette année pour que cela soit plus cohérent et harmonieux sur les deux villages, permettant ainsi de mutualiser les coûts. Hubert ARNAUD précise que dans le cadre de ce marché, il y a un renouvellement plus régulier des décorations avec des nouveaux produits qui limitent les consommations, permettant de mettre un coup de neuf aux décorations de Noël.*

## **C- Délibérations**

### **1. Convention cadre et d'objectifs VMF**

Rapporteur : Thierry GAMOT

Lorsqu'une subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la collectivité qui l'attribue et l'association bénéficiaire est obligatoire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention cadre et d'objectifs entre la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, la Communauté de Communes du Massif du Vercors et l'association Vercors en Scènes, pour une durée de trois ans dans les conditions fixées par ladite convention.

Vu le projet de convention annexé à la présente,

Il est proposé au conseil de :

- DECIDER de passer une convention cadre et d'objectifs avec la Communauté de Communes du Massif du Vercors et l'association Vercors en Scènes pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- INDIQUER que le versement de la subvention sera effectué selon les conditions définies dans ladite convention (art.6)
- AUTORISER le Maire à signer la convention et toute pièce utile s'y rapportant

*Thierry GAMOT précise que le travail a été assez compliqué car mené avec plusieurs interlocuteurs, mais qu'il s'agissait néanmoins d'un travail purement administratif, notamment au regard des annexes. La seule complication rencontrée concerne la charte de la SPEDIDAM à laquelle on fait référence dans le préambule de la convention : ce document précise que l'association porteuse du festival est labellisée par le réseau SPEDIDAM. Or, ces conventions étant toujours conclues pour une durée de 5 ans et la convention actuelle repartant pour 3 ans, soit 6 ans au total depuis 2015, il y a donc un problème de concordance. Pour remédier à ce problème, la SPEDIDAM devra passer devant son conseil d'administration afin de faire signer un avenant d'une année.*

*Carole ANSEL demande pourquoi on ne vise pas le montant de la subvention de fonctionnement de 30 000,00€ dans l'article 6.1 alors qu'on le vise dans l'article 5 ; elle trouve que la rédaction est ambiguë. La rédaction est donc modifiée en conséquence afin de préciser le montant de la subvention de fonctionnement.*

*Par ailleurs, Thierry GAMOT précise que la mention concernant la subvention exceptionnelle a été laissée au cas où pour une raison quelconque, il soit nécessaire de verser un complément à la subvention de fonctionnement. Cela éviterait dans ce cas de prendre un avenant à la convention.*

*Pascale MORETTI demande au sujet de l'article 11 si la commune apporterait un soutien matériel ou financier en cas de résiliation de la convention lors d'une concertation à l'amiable. Thierry GAMOT répond qu'il s'agit d'une clause que l'on retrouve dans toutes les conventions, afin de pouvoir envisager et anticiper le maximum de difficultés qui pourraient survenir.*

*Michel ARNAUD demande pourquoi la SPEDIDAM n'est pas signataire : Thierry GAMOT précise que cette convention lie uniquement les collectivités locales concernées (commune et CCMV) avec l'association Vercors en Scènes.*

*Alain MOUCHIROUD demande si on ne peut pas avoir un document qui prouve qu'ils ont une assurance perte de recettes, à l'instar de la Foulée Blanche. Thierry GAMOT répond que lorsqu'un artiste fait défaut, c'est l'organisateur qui a une assurance et qui est indemnisé directement. Le risque de ne pas faire salle comble lors d'un spectacle n'est pas forcément pris dans le cadre d'une assurance car la programmation n'est pas une science exacte.*

*Sous réserve de la modification de la rédaction, le projet de convention est approuvé à l'unanimité.*

## **2. Créations et suppression de postes – Budget principal**

*Rapporteur : Pascale MORETTI*

Vu le tableau d'avancement de grade au titre de 2018 proposé par le Centre de Gestion de l'Isère,

Sur proposition de la commission « Ressources Humaines, administration générale »,

Il est proposé au conseil de :

- SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet et de CREER un poste d'adjoint administratif principal de 1e classe à temps complet
- SUPPRIMER un poste d'ATSEM principal de 2e classe à temps non complet (28h hebdomadaires) et de CREER un poste d'ATSEM principal de 1e classe à temps non complet (28h hebdomadaires)
- SUPPRIMER un poste d'adjoint technique à temps non complet (29h45 hebdomadaires) et de CREER un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet (29h45 hebdomadaires)
- SUPPRIMER un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de CREER un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- DIRE que le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1er juin 2018
- AUTORISER Monsieur le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires,
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire à réaliser et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Pascale MORETTI précise en outre que Dorine RUEL bénéficiera également d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> juin 2018 en tant qu'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, compte-tenu du départ en retraite d'un agent sur ce poste*

→ A l'unanimité

## **3. Acquisition de deux chaudières bois – commune déléguée d'Autrans**

*Rapporteur : Jean-Marc ORIOLI*

La chaudière actuelle desservant, sur la commune déléguée d'Autrans, l'école, la cantine, la mairie et un bâtiment avec logements, ne fonctionne plus.

La commune d'Autrans-Méaudre en Vercors prévoit alors le remplacement de cette chaudière par l'installation de deux chaudières bois :

- une de 250 kW
- une de 80 Kw

Il y aurait une chaufferie bois et 3 sous-stations : - école / cantine

- mairie

- un bâtiment avec logements

Le but étant de renforcer l'autonomie des bâtiments communaux en assurant 100% des besoins de chaleur.

Avec ces deux chaudières bois, nous pourrions chauffer l'ensemble des trois bâtiments et assurer un moyen de chauffage durant les périodes plus ou moins froides sans avoir recours à une chaudière fioul en complément.

De ce fait, nous n'aurons plus de consommation d'énergie fossile sur ces bâtiments.

Le montant de ce projet s'élève à 211 635,46€ HT et pourrait être financé à hauteur de 25% par le Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) dans le cadre des projets de transition énergétique.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| DEPENSES   | Total En € HT      | RECETTES     | En %       | En €               |
|--|--------------------|--------------|------------|--------------------|
| Conception et rénovation d'une chaufferie bois et de 3 sous-stations | 211 635,46€        | FSIL         | 25         | 52 909,00 €        |
|  |                    | Commune      | 75         | 158 726,46 €       |
| <b>Total</b>   | <b>211 635,46€</b> | <b>TOTAL</b> | <b>100</b> | <b>211 635,46€</b> |

Il est proposé au conseil d' :

- APPROUVER le projet d'acquisition de deux chaudières bois.
- APPROUVER le plan de financement ci-dessus.
- AUTORISER le maire à solliciter l'octroi d'une aide de l'Etat (FSIL).

*Hubert ARNAUD apporte quelques précisions sur ce marché ; au budget la somme de 160 000€ avait été votée, sans subvention Après avoir consulté le FSIL, il s'avère que nous pourrions prétendre à une subvention de 25% du montant hors taxe des travaux au titre de la rénovation énergétique. Suite à une étude, 2 solutions s'avèrent possibles : soit une chaudière bois de 350kw, soit 2 chaudières dont une de 250 kw et l'autre de 80 kwh. Cette 2<sup>e</sup> solution qui a été retenue permet ainsi de s'exonérer du fuel lors des saisons intermédiaires (les chaudières bois devant tourner à plein régime, les chaudières fonctionneront à tour de rôle en fonction des besoins en chauffage). Parallèlement, cette solution met en valeur la filière des copeaux bois et d'aller dans le bon sens compte-tenu des coûts du fuel en constante augmentation. En termes de travaux, seule la cheminée va être modifiée pour assurer un meilleur rendement (problème de tirage). Durée des travaux : de début juillet à fin octobre*

*Paul FAURE précise que la commune possède beaucoup de bois énergie et qu'il est rentable de se diriger vers cette ressource.*

*Maryse NIVON demande si le dossier doit passer en commission d'urbanisme. Hubert ARNAUD répond qu'à priori non compte-tenu de la hauteur de la cheminée qui est dessous du seuil pour la déclaration (12 mètres). L'implantation au sol n'est pas modifiée.*

➔ A l'unanimité

#### **4. Indemnité de conseil du comptable public**

*Rapporteur : Maryse NIVON*

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil se prononce sur les indemnités à octroyer à Monsieur le trésorier. Celles-ci s'élèvent, pour 2018, à un montant total brut de 1 378,78€.

Il est proposé au conseil de :

- demander le concours de Monsieur le Trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- DIRE que cette indemnité sera accordée à Monsieur Laurent Restoueix, comptable du Trésor,
- DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018.

*Thierry GAMOT rappelle que l'indemnité du comptable n'est pas obligatoire et que son versement est laissé à l'appréciation du conseil municipal ; à Autrans dans le passé, il est arrivé de supprimer cette indemnité. Hubert ARNAUD indique que les relations actuelles avec le trésorier sont bonnes et que les services ne s'en plaignent pas.*

→ A l'unanimité

#### **5. Prolongation de la mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes du Massif du Vercors**

*Rapporteur : Hubert ARNAUD*

Vu la délibération n°17/41 en date du 7 juin 2017 autorisant Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de Madame Stéphanie Chaix à la CCMV,

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des services engagée avec la CCMV et dans un souci de bonne gestion des effectifs, des emplois et des compétences, Monsieur le Maire indique que la mise à disposition de Mme Stéphanie Chaix, agent communal, à la CCMV est prolongée d'un an à compter du 1er juin 2018.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la CCMV de Mme Stéphanie Chaix.

→ A l'unanimité

#### **6. Subventions aux associations**

*Rapporteur : Maryse NIVON*

Considérant les demandes de subvention des associations reçues en mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors, au titre de l'exercice 2018,  
Suite à la réunion de travail de la commission finances portant sur l'examen de l'ensemble des demandes, Monsieur le maire propose au conseil municipal de répartir un crédit de **302 671,05 €** pour les subventions aux associations, au titre de l'année 2018, ventilé de la manière suivante :

| <b>Autrans</b>                             |             |
|--|-------------|
| ECOLE PRIMAIRE                             | 11 700,00 € |
| ECOLE MATERNELLE                           | 2 740,00 €  |
| LA SOUPAPE                                 | 1 300,00 €  |
| SYNDICAT AGRICOLE D'AUTRANS                | 1 800,00 €  |
| ASSOCIATION ART RECUP VERCORS              | 600,00 €    |
| BIBLIOTHEQUE "L'OISEAU LIRE"               | 2 500,00 €  |
| CLUB DU CLARET                             | 300,00 €    |
| FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTAGNE | 56 900,00 € |
| LA FOULEE BLANCHE                          | 17 000,00 € |
| TENNIS CLUB AUTRANS                        | 1 800,00 €  |
| US AUTRANS                                 | 29 200,00 € |
| FNACA / UMAC AUTRANS                       | 200,00 €    |
| GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38             | 500,00 €    |
| VERCORS EN SCENES                          | 30 000,00 € |

| <b>Méaudre</b>                     |             |
|------------------------------------|-------------|
| OFFICE DE TOURISME MÉAUDRE         | 68 125,00 € |
| SKI AMICAL MEAUDRAIS               | 10 000,00 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE      | 7 150,00 €  |
| COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE    | 2 740,00 €  |
| CLASSE DE MER - APE                | 4 811,30 €  |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES   | 1 300,00 €  |
| ANCIENS D'ALGERIE - FNACA          | 140,00 €    |
| ASSOCIATION DRABONS ET CHIEURES    | 900,00 €    |
| BIBLIOTHEQUE - ASSOCIATION DRABONS | 3 000,00 €  |
| LE MEAUDRE REEL                    | 200,00 €    |
| SYNDICAT AGRICOLE DE MÉAUDRE       | 2 500,00 €  |
| CLUB DU MEAUDRET                   | 800,00 €    |
| UMAC                               | 200,00 €    |
| CHORALE LA CLEF DES CHAMPS         | 400,00 €    |
| MÉAUDRE ANIMATIONS                 | 28 700,00 € |

| <b>Autrans-Méaudre en Vercors</b> |            |
|-----------------------------------|------------|
| AMICALE DU PERSONNEL              | 4 000,00 € |
| ASS ALPES BEACHEURS               | 1 300,00 € |
| HALTE GARDERIE LES BOUT CHOUX     | 5 000,00 € |
| CAP VERCORS                       | 3 000,00 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS      | 1 764,75 € |
| EL CONDOR                         | 100,00 €   |

Il est proposé au conseil d'approuver la ventilation des subventions aux associations ci-dessus.

Thierry GAMOT regrette qu'on n'ait pas à disposition les montants accordés en 2017. Maryse NIVON précise que pour le Tennis Club, il conviendra de recevoir l'association afin de discuter de leur demande en hausse (fréquentation en baisse). Pour la classe de mer de Méaudre, une partie de des dépenses a déjà été réglé par la commune au vu des factures, ce montant vient donc en déduction du montant de la subvention accordée. Pour « Méaudre animations » (nouvelle association), le montant comprend 5000€ pour les animations et 23700€ pour le personnel mis à disposition de l'OTI pour assurer l'organisation des manifestations.

Gabriel TATIN demande pourquoi on verse 100€ à El Condor qui n'est pas une association, mais un privé, dans ce cas pourquoi ne soutient on pas Vercors TV ? Hubert ARNAUD répond que l'on fait travailler, tout comme la CCMV, Vercors TV à la demande, pour des prestations précises (par exemple, la commune a acheté un reportage sur la structure spéléo). Gabriel TATIN ne remet pas en cause le travail du responsable du journal, mais pourquoi ne pas prendre plutôt une adhésion.

Martin De Bruyn précise qu'il serait bien de demander à Vercors TV un reportage sur le four à pain, car ils ont déjà travaillé dessus en amont. Thierry GAMOT rebondit sur le village olympique qui va être amené à être détruit et qu'il serait intéressant d'avoir une trace de ce patrimoine, peut-être sous forme d'un film sur l'ensemble des travaux de démolition et construction. Hubert ARNAUD précise qu'on fera une demande de devis en ce sens, car ce genre de prestations permet de conserver les films en mairie.

Alain MOUCHIROUD informe que l'on peut également solliciter El Condor pour couvrir sur notre commune, il se déplace facilement et l'avantage c'est qu'il diffuse sur l'ensemble du territoire Royans Vercors.

Martine De Bruyn signale qu'aucune subvention n'est versée pour le patrimoine, à part au niveau des Drabons, même si un travail important est effectué. Pascale MORETTI précise qu'un ligne dans le budget est dédiée au patrimoine, et Hubert ARNAUD répond qu'il n'y a aucune association à l'heure actuelle dédiée au patrimoine des villages.

Hubert ARNAUD revient sur la crèche qu'il a reçue récemment : la subvention couvre une partie du coût lié à l'ouverture des week-ends en saison hivernale à la demande de la commune. La fréquentation est en baisse à la surprise de la crèche, alors que toutes les conditions étaient requises, et cette solution ne semble pas être utilisée par les saisonniers de la commune. La question se pose sur la continuité de ce service, au vu de la baisse des effectifs et du déficit engendré par ce service. Une décision devra être prise au plus tard en septembre pour la saison prochaine.

Hubert ARNAUD est plutôt enclin à pérenniser ce service pour garantir l'image touristique de la commune et le service aux saisonniers. C'est un outil valorisant. Maryse NIVON demande si cette information est visible sur tous les supports : Hubert ARNAUD confirme que la communication est importante, mais que ce n'est pas une crèche pied de station. Isabelle COLLAVET demande s'il y aurait moyen de délocaliser la crèche l'hiver, Hubert ARNAUD répond que non compte-tenu des normes et des conditions d'accueil imposées par la CAF. Pascale MORETTI propose alors de réduire le nombre de week-ends aux vacances scolaires, mais cela ne répond pas aux besoins des saisonniers, ni à la clientèle de janvier et mars. que l'on cherche à attirer. Isabelle COLLAVET pense qu'un travail de fond est à faire auprès des hébergeurs.

Alain CLARET demande si un rapprochement est prévu entre la FNACA et l'UMAC. Peut-on les inciter à se rapprocher ? Hubert ARNAUD pense que cela n'est pas leur souhait même s'ils participent aux mêmes manifestations. Jean-Charles ROBBE fait remarquer que les montants sont différents. Hubert ARNAUD répond qu'il y a des traditions et des habitudes qui demandent du temps pour évoluer. Alain CLARET informe qu'il a reçu le club de ski d'Autrans et que lorsque 2 clubs rencontrent le même problème, il y aurait un intérêt à travailler ensemble pour trouver une solution (par exemple une catégorie en baisse de fréquentation).

→ A l'unanimité

## **7. Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire – Centre de Gestion de l'Isère**

Rapporteur : Hubert ARNAUD

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi

plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs. Pour les collectivités non affiliées, le coût est fixé à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux.

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et notamment son article 5,

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DEL02.02.18 en date du 6 février 2018 du Centre de gestion de l'Isère portant mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire,

Il est proposé au conseil d' :

- APPROUVER l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire
- AUTORISER le maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

→ A l'unanimité

## **D- Questions diverses**

- Constitution d'une servitude de passage au lieudit Cochet :

*Une délibération a été prise en décembre sur un accord de principe, mais la mention sur la prise en charge des frais d'acte n'a pas été mentionnée ; aussi, il est proposé que les frais d'acte seront supportés par moitié par la commune et Monsieur Serge Rey-Giraud*

→ A l'unanimité

- *Hubert ARNAUD informe qu'il a signé l'acquisition du cabinet médical d'Autrans ce jour pour le montant prévu. Samedi 2 juin est prévue l'assemblée générale de l'a copropriété qui doit se prononcer sur les projets de travaux du cabinet portés par Lisa Pasqualon. Sur Méaudre, le permis de construire a été déposé par Pascal Favarin et la consultation pour les travaux devrait bientôt être lancée. Quant aux subventions, la Région pourrait verser jusqu'à 200 000€, nous sommes dans l'attente du retour du dossier. Cela aboutirait donc à un projet subventionné à hauteur de 65%, achat et travaux. Ce projet répond donc à la demande de la population, qui a complimenté la commune pour le maintien des médecins sur chaque village. Maryse NIVON demande où en sont les emprunts correspondants : les offres sont en cours d'analyse, des propositions intéressantes sont arrivées. Hubert ARNAUD rappelle qu'au vu des taux d'intérêt actuels, le coût des emprunts est inférieur à des coûts de location et qu'il faut y réfléchir pour l'avenir.*
- *Maryse NIVON demande où en est le projet de la tyrolienne : Isabelle COLLAVET répond que l'étude est toujours en cours, ils sont revenus voir sur le terrain car il semble qu'il y ait*



*quelques soucis sur le parcours. Le cabinet travaille dessus et nous fera une nouvelle proposition. Il serait dommage de ne pas aller au bout de ce projet*

- *Alain CLARET demande si la commune a été informée de la demande du club de ski de Méaudre qui souhaiterait que sa subvention soit versée mensuellement. Hubert ARNAUD confirme qu'il n'y voit aucun inconvénient, nous les contacterons en amont.*
- *Pascale MORETTI informe que suite à la démission de Julien Marchenay, président de Autrans animations qui gère la foire à l'ancienne, Joe Corbalan a repris la présidence. L'organisation de la Foire à l'ancienne est donc en bonne voie, malgré les délais un peu courts pour prévenir les exposants.*
- *Thierry GAMOT indique qu'il a reçu avec Martine De Bruyn les exploitants du cinéma et les représentants des vendredis « coups de cœur » Il souligne la qualité du travail que ces bénévoles accomplissent tout au long de l'année pour présenter des films « arts et essais ». Cependant, l'activité du cinéma est actuellement déficitaire, d'environ 10 000€ par an, et ils tenaient à alerter la mairie. Il faudrait trouver 5 000 nouveaux spectateurs par an pour équilibrer, sachant que la fréquentation moyenne est de 10 000 entrées par an. Par ailleurs, des travaux pourraient être effectués pour améliorer le look du cinéma qui date d'une trentaine d'années, travaux entièrement financés par le fond de soutien, y compris la porte d'entrée. Le fonctionnement et les investissements du cinéma ne coutent rien à la commune mais l'exploitation est déficitaire. Il faut donc trouver des pistes pour améliorer l'exploitation et la visibilité du cinéma. (panneau lumineux sur la place...) La petite demande des exploitants porte sur la prise en charge éventuelle de l'impression des programmes.  
Gabriel TATIN s'interroge sur la fréquentation du cinéma de Villard : à priori environ 30 000 entrées par an, mais le cinéma est également déficitaire.*
- *Alain MOUCHIROUD informe qu'une séance de travail du conseil municipal sur le PLUI est prévue le jeudi 5 juillet à 20h30. Hubert ARNAUD précise qu'il faudrait faire un conseil avant le 30 juin pour délibérer sur le rapport sur l'eau. Il propose donc de débiter la réunion par un conseil ouvert au public puis d'enchaîner sur la réunion de travail.*
- *Gabriel TATIN précise que la canalisation qui dessert le château n'est toujours pas posée. Le travail est en cours, le matériel est sur place. C'est une situation de santé publique qui dure selon Gabriel TATIN, l'ARS doit pouvoir nous épauler pour faire évoluer les choses.*
- *Hubert ARNAUD informe que les gravats ont été déblayés vers le garage Pallas, et que les barrières vont être retirées. Le site est enfin plus propre.*
- *Gabriel TATIN s'étonne que le PC modificatif ne soit pas affiché pour le dossier du CIAC sur le terrain.*
- *Jean-Claude PREVOST indique qu'il a essayé d'aider les vendredis coup de cœur par le biais de son journal, mais qu'ils devraient faire des petites animations pour attirer du monde.*
- *Hubert ARNAUD informe qu'une petite cérémonie en l'honneur des retraités de l'année est organisée le mardi 26 juin à 19h au Bar des sports.*

Séance levée à 22h24

Hubert Arnaud, Maire le 7 juin 2018

